

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DE BOLTON OUEST

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNE
SECRETAIRE-TRESORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITE,
QUE:

The following by-law was recently adopted by the municipal council at the regular meeting held November 11, 2013 and can be consulted at the municipal office during regular office hours .

The by-law #271-2008-2-2013 modifying the urban plan #271-2008 in order to include the heritage property of the fuller cemetery in a protected zone and it comes into effect according to the law.

Le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal à la réunion régulière du 11 novembre 2013 et peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Le règlement #271-2008-2-2013 modifiant le règlement #271-2008 relatif au plan d'urbanisme afin d'inclure le bien patrimonial du cimetière fuller dans une zone à protéger et il entrera en vigueur selon la loi.

DONNE A BOLTON-OUEST CE 22 novembre 2013



Directeur général